

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2024.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Alain TARRINI à Pierre-Yves CHABAUD - Jocelyne BONTOUX à Pascale COSTIOU.

ABSENTS (Excusés) :

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Quorum : 15

Secrétaire de séance :

Philippe BELTRANDO

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5

N° DELIB_59_2024

Objet : Suppression ou pas d'un poste d'adjoint devenu vacant

Rapporteur : Monsieur le Maire

En date du 4 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer huit postes d'adjoints.

Etant donné le non-maintien dans ses fonctions d'adjoint de Mr Jean-Nicolas BECUE, un poste d'adjoint s'avère vacant. Monsieur le Maire propose de ne pas le remplacer et de supprimer un poste d'adjoint.

En effet, dès lors que le nombre minimum fixé à l'article L2122-1 du CGCT est respecté, à savoir, au moins un adjoint, le Conseil Municipal peut, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant, décider de ne pas le remplacer.

VU le retrait de délégation de M. Jean-Nicolas BECUE, 2eme Adjoint au Maire par arrêté par arrêté n°25_2024 en date du 20 novembre 2024 ;

VU la délibération 58_2024, validant le non-maintien dans le poste d'adjoint de M. Jean-Nicolas BECUE ;

CONSIDERANT le siège de deuxième adjoint vacant ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art.1 : DECIDE de supprimer le poste d'adjoint devenu vacant suite au non-maintien de M. Jean-Nicolas BECUE dans ses fonctions d'adjoint au Maire,

Art. 2 : DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au Maire à sept au lieu de huit,

Art. 3 : APPROUVE le nouveau tableau du Conseil municipal annexé sur lequel chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang.

Pour : 24 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL — Enzo BRUNETTO)

Contre : 0

Abstentions : 5 (Jean-Nicolas BECUE - Marie-Thérèse FOURNIER - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU)

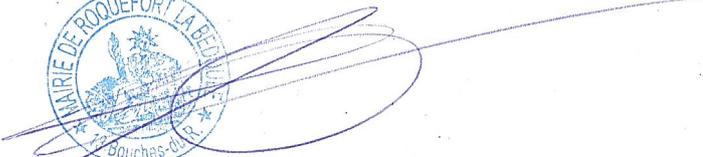
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 5 décembre 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



Le Secrétaire de séance
Philippe BELTRANDO



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20241216-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2024

Publication le : 16-12-2024

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

